



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère de
la Ville de Genève, section Petit-Saconnex,

du 7 juin 1972

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération de la Ville de Genève,
du 13 mars 1972;

vu le préavis favorable des archives d'Etat;

vu les dispositions du règlement sur la dési-
gnation des artères, du 2 avril 1968,

ARRÊTÉ

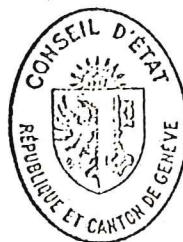
Il est donné le nom de :

1. Route des Morillons à la future artère reliant la
route de Ferney à l'avenue Appia.

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur
le 1er juillet 1972.

Communiqué à :

Travaux	4 ex.
Police	2 ex.
Sautier	3 ex.
Intéressé	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

Hallaug